



E-SOLIDARITÉS

L'expertise de notre réseau

<http://www.e-solidarites.fr/handicap/fiche-expertise-decryptage-du-decret-ndeg-2024-754-du-7-juillet-2024-relatif>

Fiche expertise : Décryptage du décret n° 2024-754 du 7 juillet 2024 relatif à l'expérimentation des modalités de financement des SAD

📅 Publié le 3 mars 2025

👤 De Uniopss

HANDICAP

GRAND ÂGE

ANALYSE



INFO NATIONALE



L'article 21 de la loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bafir la societe´ du bien-veillir et de l'autonomie dite « Loi Bien-Vieillir » planifiait le lancement d'une expe´rimentation visant a`modifier les modalite´s de financement des services autonomie a`domicile (SAD) au titre de leur activite´ d'aide et d'accompagnement le 1er janvier 2025.

Conformement a`la loi, le de´cret du 7 juillet 2024 definit les modalite´s d'organisation, de mise en oeuvre et d'e´valuation de l'expe´rimentation.

Cependant, faute de candidats de´partements candidats, l'expe´rimentation a ete´abandonne´e.

La CNSA pre´voit tout de meˆme une enquete des couts.

Le re´sseau de l'Uniopss trouvera en piece jointe le de´cret et son de´cryptage.

Fiche technique - fiche pe´dagogique du 03/03/2025

Auteur du document : Maeliss BOUTICOURT - Conseillere´ technique Autonomie

Numéro de fiche
113.04 Ko